



ARRETE N° 2026 - 436
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
**Journée Nationale d'Hommage aux Morts
pour la France en Indochine**
**Commémoration du débarquement en
Normandie**
Samedi 6 Juin 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL,

EN RAISON de la Journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France en Indochine, ainsi que la Commémoration du Débarquement en Normandie, Samedi 6 Juin 2026,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : A l'occasion de la Journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France en Indochine, ainsi que la Commémoration du Débarquement en Normandie, un rassemblement est prévu au Monument aux Morts, Place ALBERT SOREL, SAMEDI 6 JUIN 2026, à partir de 11H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée le SAMEDI 6 JUIN 2026, entre 11h00 et 12h00, en raison du rassemblement.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit sur 10 places de stationnement, Place Albert Sorel, partie délimitée par des barrières, le Samedi 6 Juin 2026, de 9h00 à 13h00 et réservé pour le stationnement des véhicules des personnalités participants aux cérémonies commémoratives.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 19 Mai 2026
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à la Circulation, Marlène FAUVEL

